



Servitude de passage

Par **Rouillard**, le **29/01/2022** à **13:55**

Bonjour,

Mon voisin a fermé ma servitude de passage et je ne peux plus passer. Pourtant, cette servitude est sur mon acte de propriété, mon notaire a bien signalé que personne ne peut fermer ce passage et qu'il doit rester accessible 24 h sur 24, 7 j sur 7.

Que dois je faire juridiquement ?

Merci.

Par **amajuris**, le **29/01/2022** à **14:44**

bonjour,

de quel genre de fermeture s'agit-il ?

la jurisprudence admet que le propriétaire du fonds servant puisse installer un portail sur son terrain.

voir : [portail sur droit de passage](#)

salutations